

**PROVINCE DE QUÉBEC** **SÉANCE ORDINAIRE**  
**CORPORATION MUNICIPALE DE ST-NARCISSE** **4 SEPTEMBRE 2018**  
**MRC DES CHENAUX, COMTÉ DE CHAMPLAIN**

À une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité, tenue au 290, rue Principale, le mardi 4 septembre 2018 à 19h30, sont présents, mesdames les conseillères Nathalie Jacob et Linda MacCulloch et messieurs les conseillers Daniel Bédard, Michel Larivière, et Denis Chartier, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Veillette maire.

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, est aussi présent.

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 19h30 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture d'un petit texte de réflexion.

Monsieur Guy Veillette, maire, motive l'absence de monsieur Gilles Gauthier qui est absent pour des raisons personnelles.

2018-09-01

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Denis Chartier,  
Appuyé par monsieur Daniel Bédard  
Et résolu :

(QUE)

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que lu et rédigé;

**QUE** cet ordre du jour soit annexé à la page 472 du présent procès-verbal pour faire partie de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

2018-09-02

### **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2018**

Il est proposé par monsieur Daniel Bédard

Appuyé par madame Linda MacCulloch

Et résolu:

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée du 6 août 2018 soit adopté tel que rédigé, ce dernier ayant été transmis par courrier électronique le 9 août 2018 et déposé dans un dossier électronique partagé aux membres du Conseil, avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité.

### **CORRESPONDANCE**

- De madame Louise Baillargeon nous informant que nous devons aviser le Centre d'action bénévole de la Moraine lorsqu'il y a un feu majeur à une résidence de notre municipalité, et ce, dans le but que le CAB de la Moraine verse une contribution financière à titre de dédommagement suite au sinistre puisque le CAB de la Moraine est accrédité par Centraide Mauricie.
- De monsieur Lucien Gélinas, directeur du Bulletin des Chenaux/Mékinac, nous sollicitant pour une commandite pour leur spectacle-bénéfice qui se tiendra le vendredi 12 octobre prochain, à l'école secondaire Le Tremplin.
- De madame Joanne Blais, directrice du mouvement Mauriciennes d'influence, nous sollicitant pour une commandite de partenariat pour la réalisation de la Table de concertation du mouvement de femmes de la Mauricie.
- De monsieur Alain Plante, Maire de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, nous invitant au congrès de l'Association québécoise d'urbanisme, le 3 novembre prochain, au Centre de Congrès de Saint-Jean-sur-Richelieu, sous le thème « La participation publique au service de l'aménagement durable »
- De monsieur Pierre Reid, directeur général des élections, nous informant que pour l'élection générale provinciale qui sera tenue le 1<sup>er</sup> octobre prochain, des locaux devront être mis à la disposition le 1<sup>er</sup> octobre, ainsi que les 23 et 24 septembre prochains. Aussi il nous informe qu'une compensation financière de l'ordre de 160\$ de base plus 10\$ pour chaque bureau de vote qui y sera installé, nous sera versée.

### **INFORMATION SUR LES DOSSIERS EN COURS**

#### **Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ), concernant le dossier du rouleau compresseur**

Madame Élisabeth Desrochers, experte en sinistre, nous informe que les bris causés à notre rouleau compresseur sont des bris mécaniques et qu'ils ne sont pas couverts par notre contrat d'assurance.

**(MONSIEUR)**

Monsieur Sébastien Trudel de la firme GPE Diesel, affirme de son côté que les bris causés à notre rouleau compresseur sont des actes de vandalisme avec de l'eau vidée dans le tuyau d'échappement. Une photo de l'intérieur du cylindre rouillé a été transmise à notre assureur leur demandant d'expliquer la présence de rouille et monsieur Stéphane Bourassa, directeur général a demandé qu'un deuxième échantillon d'huile soit prélevé pour analyse, ce qui sera fait dans les prochains jours.

**Commission de protection du territoire agricole du Québec et UPA Mauricie, concernant le dossier de monsieur Jean-Pierre-Bergeron**

La Commission informe que suite à la demande de monsieur Jean-Pierre Bergeron, une rencontre publique aura lieu le 18 septembre prochain à 10h00, au 200, chemin Sainte-Foy à Québec, aussi, dans ce projet de miel et noisette présenté par monsieur Jean-Pierre Bergeron, l'UPA Mauricie émet un avis dans le même sens que la Commission et n'est pas favorable à ce morcellement.

**Commission de protection du territoire agricole du Québec, dossier des ponceaux du rang Saint-Félix**

La Commission demande à la MRC des Chenaux et à l'UPA Mauricie, de se prononcer sur la demande de la municipalité concernant le remplacement de deux ponceaux en zone agricole situés sur le rang Saint-Félix.

**Formulaire de l'usage de l'eau potable**

Monsieur Ayoub Bernoussi, analyste du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, nous informe que notre formulaire de l'usage de l'eau potable pour l'année 2017 a été approuvé.

**Programme d'aide à la voirie locale – Volet particuliers d'amélioration, enveloppe pour des projets d'envergure ou supramunicipaux**

Monsieur André Fortin, ministre des Transports, nous accorde une aide financière maximale de 45 000\$ échelonnée sur trois années budgétaires pour les travaux d'amélioration sur le rang Bas-de-la-Grande-Ligne.

**Ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET)**

Madame Patricia Beaudry, ingénieure du MTMDET, nous informe qu'une analyse de nos deux demandes sera réalisée, soit pour un passage piétonnier à l'intersection de la rue Principale et de la route numéro 352 et pour la réparation de la chaussée de la route 359 entre la route numéro 352 et la route Trépanier, et que suite à leur analyse une décision nous sera communiquée.

**Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)**

Madame Jocelyne Rioux, chef d'équipe du secteur agricole et industriel, nous a transmis une lettre d'avertissement, puisque lors de la visite d'un étudiant, mandaté par la direction régionale le 7 août dernier, nous n'avions pas de liste des terrains contaminés à présenter sur un registre. En date du 30 août 2018, un courriel a été transmis à madame Jocelyne Rioux lui confirmant que notre registre était maintenant à jour.

(PROGRAMME)

## **Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles**

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques(MDDELCC), nous informe que, pour l'année 2017, le tonnage résidentiel pour la redistribution s'élève à 564,40 tonnes (305,74 kg/hab.) alors qu'il était à 604,60 tonnes (311,11 kg/habitant) en 2016 et le tonnage industriel, commercial et institutionnel (ICI) pour la redistribution s'élève à 472,04 tonnes (255,71 kg/hab.) alors qu'il était à 438,37 tonnes (240,07 kg/habitant) en 2016. Les montants de subvention nous seront communiqués ultérieurement.

## **RAPPORT D'ACTIVITÉS PAR LES ÉLUS**

Depuis la séance régulière du 7 août dernier, les élus municipaux ont eu à participer à certaines activités, réunions ou comités. Chacun des élus dresse le bilan de leur participation au cours du dernier mois.

## **PRISE EN COMMUNICATION DES COMPTES**

Monsieur Guy Veillette, maire, demande à l'assemblée de prendre connaissance de la liste des comptes à payer et des comptes payés, laquelle liste est disponible à l'entrée de la salle du Conseil.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES COMPTES PRÉSENTÉS**

Madame Jocelyne Quessy demande au conseil en quoi consistent les frais notariés pour la servitude sur le chemin du Barrage. Monsieur Guy Veillette, maire, explique à l'assemblée, qu'une conduite pluviale a été installée pour drainer une partie du chemin du Barrage, et que l'émissaire de cette conduite a été installé sur une propriété privée et qu'un dédommagement monétaire a été donné.

2018-09-03

### **Adoption des comptes**

Il est proposé par monsieur Denis Chartier,  
Appuyé par madame Linda MacCulloch  
Et résolu :

**QUE** les comptes soient adoptés tels que présentés sur les listes annexées à la fin du ou des procès-verbaux du mois de septembre 2018 et le paiement en est autorisé.

Adoptée à l'unanimité.

2018-09-04

### **Signature d'une entente intermunicipale, relative à l'entraide sur la sécurité incendie avec la ville de Shawinigan**

**ATTENDU** les dispositions des articles 468 à 468.9 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c C-19) autorisant les municipalités à conclure une entente avec toute autre municipalité, quelle que soit la Loi qui la régit, relativement à tout ou partie d'un domaine de leurs compétences;

**ATTENDU** que différentes ententes sur ce sujet ont déjà été signées et qu'à ce jour toutes sont à terme;

**ATTENDU** qu'il y a lieu, et il est dans l'intérêt des parties d'actualiser les ententes existantes afin de tenir compte autant des nouvelles dispositions législatives apportées par la Loi sur la sécurité incendie que des regroupements municipaux survenus;  
**(À CES CAUSES)**

**À CES CAUSES**, il est proposé par madame Nathalie Jacob,  
Appuyé par monsieur Michel Larivière  
Et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante des présentes;

**QUE** le Conseil autorise monsieur Guy Veillette, maire, et monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, à signer l'entente intermunicipale concernant l'entraide sur la sécurité incendie, entre la ville de Shawinigan et la municipalité de Saint-Narcisse, pour et au nom de la municipalité de Saint-Narcisse.

Adoptée à l'unanimité.

2018-09-05

**Mandat à la firme Shawinigan informatique 2016, division Service d'Alarme Jocelyn Jacob inc. pour le raccordement des enregistreurs des caméras du terrain de balle et des jeux d'eau, ainsi que le bâtiment Atasol au poste informatique du bureau municipal**

**ATTENDU** que la municipalité a fait installer plusieurs caméras de surveillance sur différents sites de la municipalité;

**ATTENDU** que pour visionner les enregistreurs des caméras, le personnel doit se rendre sur place;

**ATTENDU** que pour un meilleur contrôle des différents sites il est préférable d'avoir accès aux enregistreurs en tout temps;

**ATTENDU** que pour les raccordements de trois sites la municipalité a reçu une offre de la firme Shawinigan Informatique 2016 au montant de 1 805,11\$, taxes incluses pour les jeux d'eau et le terrain de balle et au montant de 1 402,70\$ pour le bâtiment Atasol;

**ATTENDU** que la firme Shawinigan informatique 2016 connaît bien nos installations;

**À CES CAUSES**, Il est proposé par madame Linda MacCulloch,  
Appuyé par madame Daniel Bédard  
Et résolu :

**QUE** le conseil accepte l'offre de la firme Shawinigan informatique 2016 au montant de 3 207,81\$, taxes incluses, pour le raccordement des enregistreurs des caméras des jeux d'eau, terrain de balle et du bâtiment Atasol au poste informatique du bureau municipal.

Adoptée à l'unanimité.

2018-09-06

**Lecture des compteurs d'eau-renouvellement du mandat de madame Claire Déziel**

**ATTENDU** que madame Claire Déziel effectue la lecture des compteurs d'eau depuis 2001 ;

**ATTENDU** que le montant total accordé pour la lecture des compteurs d'eau pour l'année 2017 avait été établi à 1 912,09\$, incluant les frais de déplacement;

**(ATTENDU)**

**ATTENDU** que le conseil désire renouveler sa proposition pour la lecture des compteurs d'eau pour l'année 2018, en incluant une augmentation de 3%;

**À CES CAUSES**, il est proposé par madame Nathalie Jacob,  
Appuyé par monsieur Michel Larivière  
Et résolu :

**QUE** le conseil mandate madame Claire Déziel pour effectuer la lecture annuelle des compteurs d'eau pour l'année 2018, laquelle recevra un montant de 1 969,45\$ pour l'ensemble des compteurs lus, incluant ses frais de transport.

Adoptée à l'unanimité.

Avis de motion **Adoption du règlement numéro 2018-09-542 modifiant le règlement numéro 2012-10-490 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, avis de motion**

Monsieur Daniel Bédard, conseiller au siège numéro 1, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, un règlement modifiant le code d'éthique des employés municipaux.

Présentation **Présentation et dépôt du projet de règlement modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux**

Monsieur Daniel Bédard, conseiller au siège numéro 1, présente le projet de règlement modifiant le règlement numéro 2012-10-490 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux. Cette modification est apportée par le projet de Loi 155 qui interdit aux employés suivants :

- directeur général ;
- le secrétaire-trésorier et son adjoint;
- le trésorier et son adjoint;
- le greffier et son adjoint de la municipalité de Saint-Narcisse d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire avantage indu de ses fonctions antérieures à titre d'employé de la municipalité.

#### **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Madame Mariette Jacob demande au conseil s'il y a de la ventilation au sous-sol de la Maison Dupont, puisqu'il y a apparence d'humidité. Monsieur Guy Veillette, explique à l'assemblée qu'une vérification des employés municipaux sera faite à cet effet.

2018-09-07 **Clôture de l'assemblée**

**ATTENDU** que l'ordre du jour est épuisé ;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Daniel Bédard,  
Appuyé par madame Linda MacCulloch  
Et résolu :

La clôture de l'assemblée à 20h25.

Adoptée à l'unanimité.

---

M. Guy Veillette, maire

---

M. Stéphane Bourassa,  
Directeur général